



COMPTE-RENDU AG du 24 Mars 2017

OBJET : Compte rendu de l'assemblée générale de l'APPC du 24.03.2017

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents présents, ainsi qu'aux futurs adhérents postulants pour un poste de mouillage, le président ouvre la séance,
La parole est donnée au secrétaire pour l'appel,

APPEL : (par le secrétaire)

- 22 présents
 - 6 représentés,
 - 4 excusés absents non excusés
- Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

RAPPORT MORAL ET BILAN DE L'ANNÉE : (diffusé sur le site internet)

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale portant sur :

- Les vols sur les bateaux.
- Les travaux de remplacement de chaînes mères par des plots individuels.
- Les remerciements adressés aux bonnes volontés qui ont permis cette tâche.
- Les remerciements aux Maires des communes de DIGULLEVILLE ET D'OMONVILLE LA PETITE qui nous permis de financer la totalité des travaux.
- Les problèmes des bateaux qui s'entre-choquent à marée haute.
- La concession enfin signée après trois années d'attente.
- La taxe d'occupation du domaine maritime dont nous sommes redevables.
- Les décès de Louis MARTIN et Julien LECLERC
- Le départ de Jean-François SIMON pour cause de maladie et celui de Pierre LE BITOUZE qui a désiré partir. Ce sont quatre mouillages qui deviennent libres.
- Le repas d'été qui aura lieu fin du mois d'août.
- Les interdictions sur le bar et la raie brunette.
- La cale du Caban qui se dégrade de plus en plus et dont la mise en réfection se prolonge dans le temps.

BILAN FINANCIER : (diffusé sur le site internet)

- Le trésorier a présenté les finances de l'association pour l'année écoulée :
- En résumé, la balance des dépenses et recettes font apparaître un déficit de 2 765,74 €.
 - Ce chiffre est à relativiser car si le versement de la taxe de 2 721 € a eu lieu en octobre 2016, la somme de 2 520 € avait été provisionnée par anticipation lors de l'exercice 2015.
 - Ainsi, ce déficit serait seulement de 44,74 € si la taxe avait été perçue en 2016 au lieu de 2015, car l'année dernière la perception de l'avance avait grossi notre bilan.
 - Quoi qu'il en soit, le solde de la totalité des comptes est de 8 277,26 €.
- Le bilan est approuvé à l'unanimité.

ACPML 50 : Par le représentant auprès de l'ACPML 50,

Christian BELTRANDO a fait le point sur l'activité de l'ACPML 50 et de la Fédération nationale concernant la défense des plaisanciers pour la pêche au bar. Des contacts avaient été pris avec le premier ministre lors de sa venue à CHERBOURG.

- Il en ressort que les choses sont au même point car c'est la commission européenne qui décide en matière de limitation de la pêche. CQFD.

MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : (Voir sur le site internet)

Cette mise à jour était rendue nécessaire pour concorder avec le Règlement de police établi lors du renouvellement de concession.

- **Article 4 :** a été remanié en ce sens pour dire que la taille maximum des bateaux est de 6 mètres y compris H1 et H2 situés au delà de la digue de protection à l'intérieur des limites de la concession.
 - Modification approuvée à l'unanimité.
- **Article 8 :** § 2 : Le droit, de la suite à donner aux demandes de mouillages, par le Conseil d'administration est étendu au prêts et à l'échanges de mouillages
 - Modification est approuvée à la majorité. : Pour : 18 – Contre : 1 - Abstention : 6
- **Article 13 :** § 2 : Le montant de la cotisation de 20 € à 14 € est proposé.
 - Modification approuvée à l'unanimité.
- **Article 13 :** il est ajouté le § 3 pour lire : La taxe d'occupation du DPM s'ajoute à la cotisation et au droit d'entrée le cas échéant.
 - Modification approuvée à l'unanimité.

Ces modifications seront portées sur le règlement intérieur

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DPM ET DE LA COTISATION :

Il est donné connaissance que la taxe est de 2721 € annuellement ce qui représente la somme de 75,78 € sur chaque mouillage.

Avec la cotisation à 14 €, l'ensemble est arrondi à 90 € par an.

ATTRIBUTION DE MOUILLAGES : (Voir sur le site internet)

1 - Les mouillages devenus libres sont proposés en premier lieu aux adhérents en place, en fonction de l'ordre d'inscription sur la liste d'attente interne et de leur desiderata :

- H1 est attribué à Antoine JEAN.
- C2 est attribué à Marcel BUSCHIAZZO.
- C7 est attribué à Bernard TERRASSON.
- D8 est attribué à Jacky CRANOIS.
- E4 est attribué à Michel FERÉY.

2 – Les mouillages libérés sont attribués ensuite aux postulants en fonction de la liste d'attente externe.

- A2 est attribué à Pascal LE BALLOIS.
- A3 est attribué à Joël LEQUILBEC.
- B2 est attribué à FISSIE-VAQUEZ Marie-José.
- B5 est attribué à JOFFRES Philippe.

L'attribution des ces mouillages épuise totalement la liste externe.

La liste interne, après l'AG, au moment de la rédaction de ce compte-rendu s'établit de la façon suivante :

Nom	Mouillage	N° Ordre	Date demande	Suite donnée	Après AG 17	Observations
CAUVIN Gérald	A2	1	AG 2015	Attribué B3		Non satisfait
PINABEL David	A4	1	AG 2015	Absent		Non satisfait
COLAS Maël	A1	3	12/11/2016 MSG	Absent		Non satisfait
LE BALLOIS Pascal		4	25/03/2017 MSG			

Les inscriptions seront inscrites au fur et à mesure des futures demandes. Un mail suffira

REPAS D'ÉTÉ :

L'année dernière a vu 72 participants à notre journée Caban et cela a rapporté la somme de 21, 38 €.

La prochaine journée aura lieu le samedi 20 août. Il est demandé, si possible de se procurer

des lots pour la petite tombola habituelle.

QUESTIONS DIVERSES :

Elles ont surtout concerné la cale d'accès à la mer. Elle se dégrade de plus en plus et il est convenu de prendre rendez-vous avec le nouveau maire de LA HAGUE pour tenter de faire comprendre que ce projet devient urgent.

Le trésorier a émis l'idée que les adhérents surpris à dérober du matériel ou dans les engins de pêche, devrait être sanctionné par l'exclusion de l'association. Cette idée semble recevoir un bon accueil des adhérents. Par oubli, cette proposition n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour, aussi ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

PAIEMENT DES COTISATIONS ET POT DE L'AMITIÉ :

Après paiement des cotisations et remise des cartes d'adhérents, la séance est levée et nous nous retrouvons tous pour lever notre verre pour une bonne saison future.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison.

Le Président : Jean-Charles CAUCHON

